

Au détour du chemin grillagé, chacun reste sur ses positions

■ Une centaine de personnes a manifesté samedi, aux Choux, aux abords de la propriété de Georges Tranchant. Ce dernier, qui attendait les manifestants, entend laisser la justice trancher.

Caméscope au poing, Georges Tranchant était sur le pied de guerre, samedi après-midi. Une fois la centaine de manifestants arrivés aux abords de la Papillotièrre, sa propriété des Choux, il est sorti de son gros 4X4, accompagné de l'un de ses fils, d'un huissier de justice giennois et d'une garde-chasse. Une garde rapprochée, donc, grâce à laquelle il s'est fait entendre, soulevant une rumeur de réprobations venant du cortège de manifestants ayant répondu à l'invitation de l'Association intercommunale de sauvegarde du patrimoine (AISVP).

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, s'est alors approché du grillage juste à côté du grand portail de l'entrée du domaine pour tenter de discuter avec

Georges Tranchant. « M. Tranchant, nous nous connaissons. Nous avons été députés au même moment. Il me semble que ce serait tout à votre honneur de retirer les grillages qui barrent les chemins communaux. » Réponse de l'intéressé : « M. Sueur, vous n'êtes pas juge. C'est à la justice de trancher. »

Fin de la discussion ou du moins du dialogue de sourds. En marge de ces chemins grillagés, le fossé s'était bel et bien creusé entre les deux antagonistes.

Une situation qui n'évolue pas

Nullement décontenancés, les manifestants ont continué leur marche autour de la propriété de Georges Tranchant. Avant de faire le tour du propriétaire, Marie-Christine Meunier, maire du Moulinet-sur-Solin, a réexpliqué les tenants et les aboutissants de cette histoire, finalement à dormir debout. Georges Tranchant considère qu'il est chez lui et clôture sa propriété. Le hic, c'est qu'il le fait sur des chemins communaux où chacun est libre d'aller et venir.



SAMEDI, AUX CHOUX. À la tête du cortège, les élus qui exigent la réouverture des chemins au public.

François Bonneau, vice-président du conseil régional (PS), a pris bonne note. Il s'est surtout insurgé de l'attitude de Georges Tranchant : « C'est complètement intolérable. Une propriété privée ne peut pas empiéter sur le domaine public. C'est une attitude contraire aux fondements de la République »,

explique-t-il. « On ne peut pas boucler ainsi l'espace naturel. » Toujours est-il que cette nouvelle mobilisation, après celle de mars dernier, n'a pas fait avancer le schmilblick. Chacun campe sur ses positions et les chemins restent pour l'heure inaccessibles.

Il serait bon que la justice soit (vraiment) saisie pour dénouer ce sac de nœuds. André Viau, le préfet, n'a-t-il pas écrit récemment à Mme Meunier pour l'engager à mettre en œuvre la démarche judiciaire relative au titre de propriété de la commune du Moulinet sur les chemins en cause : « Dès l'intervention d'un jugement en votre faveur, j'accorderai immédiatement le concours de la force publique afin que vous puissiez faire procéder à l'enlèvement des obstacles et clôtures obstruant les chemins communaux. »

Si la messe semble dite, elle est encore loin d'être consacrée. Les randonneurs devront prendre leur mal en patience, pour ne pas dire tourner en rond : avant d'aller faire un tour, en toute liberté, du côté des Choux et du Moulinet.



Le dialogue entre Georges Tranchant (à gauche) et ses interlocuteurs a été plus que difficile.

Alexis Marie.